

Pour soumettre une demande, veuillez remplir la demande en ligne et télécharger tous les documents énumérés ci-dessous.

*Prenez note que les liens vers des services d'hébergement de fichiers en ligne (Dropbox, Google Drive, OneDrive, CloudMe, Sugar Sync, etc.) ne sont pas acceptés.

Tous les documents fournis à Téléfilm Canada doivent être en français ou en anglais.

RENSEIGNEMENTS SUR LE REQUÉRANT

- | | | |
|----|--|--|
| 1. | Documents Corporatifs
<i>(mettre les documents dans la section Organisation de Dialogue)</i> | Déclaration sur le statut canadien de la société et les renseignements corporatifs du Requérant et de sa ou ses société(s) mère(s) le cas échéant (valide pendant un an) <i>(formulaire disponible sur le site Internet de Téléfilm).</i> |
|----|--|--|

DÉCLARATIONS SOUS SERMENT NOTARIÉES

- | | | |
|----|--|---|
| 2. | Déclaration sous serment du producteur canadien | Formulaire notarié signé par le producteur canadien <i>(formulaire disponible sur le site Web de Téléfilm).</i> |
| 3. | Déclaration sous serment (exemption pour mention de courtoisie) | Formulaire notarié requis pour toute mention de courtoisie d'un pays non-coproducteur qui n'a pas déjà été soumis à l'étape préliminaire <i>(formulaire et document guide disponibles sur le site Web de Téléfilm).</i> |

RAPPORTS DE COÛTS

- | | | |
|----|--|---|
| 4. | Documents relatifs aux coûts finaux canadiens | <p>Si la portion canadienne du budget de la coproduction est supérieure à 500 000 \$: un état du coût final certifié de l'activité, accompagné d'un rapport d'un vérificateur indépendant.</p> <p>OU</p> <p>Si la portion canadienne du budget de la coproduction est supérieure à 250 000 \$, mais égale ou inférieure à 500 000 \$: un état du coût final certifié de l'activité, accompagné d'un rapport de mission d'examen d'un expert-comptable.</p> <p>OU</p> <p>Si la portion canadienne du budget de la coproduction est égale ou inférieure à 250 000 \$: un rapport de coûts finaux non certifié, appuyé par une déclaration sous serment <i>(document disponible sur le site Web de Téléfilm).</i></p> |
| 5. | Rapport de coûts du coproducteur | Rapport de coûts finaux étranger (en dollars canadiens ou incluant le taux de change) daté et signé par le ou les coproducteur(s). |

MATÉRIEL CRÉATIF ET TECHNIQUE

- | | | |
|----|------------------------------------|--|
| 6. | Générique définitif | Une liste complète des mentions aux génériques de début et de fin indiquant la nationalité de chaque personne et compagnie (dans le cas d'une série, indiquer tout changement pour chacun des épisodes). Cette liste doit être signée par le producteur canadien. |
| 7. | DVD de la production finale | DVD ou l'équivalent (2 épisodes dans le cas d'une série). |

ÉLÉMENTS DE PAYS NON-COPRODUCTEURS

- | | | |
|----|---|---|
| 8. | Déclaration des éléments de pays non-coproducteurs | Déclaration dûment remplie de tous les éléments de pays non-coproducteurs <i>(formulaire disponible sur le site Web de Téléfilm).</i> |
|----|---|---|

CONDITIONS DE LA LETTRE DE RECOMMANDATION PRÉLIMINAIRE

- | | | |
|----|---------------------------|--|
| 9. | Documents demandés | Documentation qui réponde aux conditions particulières énoncées dans la lettre de recommandation préliminaire. <i>(uniquement pour les projets dont la recommandation préliminaire a été soumise dans e-téléfilm).</i> |
|----|---------------------------|--|

Veuillez noter que Téléfilm peut exiger tout document additionnel.